19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**PARIS** 

11 No de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 No d'enregistrement national :

98 04953

*2 777 470* 

51 Int Cl6: A 63 B 31/00

(12)

#### **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

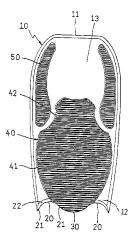
Α1

- 22 Date de dépôt : 21.04.98.
- ③O Priorité :

- (71) Demandeur(s): SUN OWN INDUSTRIAL CO LTD TW.
- Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.10.99 Bulletin 99/42.
- 66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- (60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- 12 Inventeur(s): CHEN CHING HSI.
- 73 Titulaire(s):
- Mandataire(s): CABINET ORES.

64) PLANCHE DE SURF A STRUCTURE DE MANOEUVRE.

(57) Planche de surf comprenant un corps (10) incluant une partie avant (11), une partie centrale (13) et une partie arrière (12), caractérisée en ce que la partie arrière (12) présente au moins deux échancrures (20) de contact avec les jambes d'un utilisateur.



FR 2 777 470 - A1



L'invention concerne une planche de surf qui peut être facilement commandée.

Les planches de surf typiques sont fabriquées en une matière en mousse et elles comprennent un corps parallélépipédique présentant une surface supérieure et des bords périphériques de contact avec l'utilisateur. L'utilisateur peut glisser par rapport à la planche de surf, de sorte que celle-ci ne peut pas être facilement manoeuvrée.

10 L'invention a pour objet de procurer une planche de surf qui peut être facilement commandée et manoeuvrée.

Conformément à l'invention, cet objectif est atteint par une planche de surf comprenant un corps qui comporte une partie avant, une partie centrale et une partie arrière, la partie arrière présentant au moins deux échancrures pour recevoir les jambes d'un utilisateur.

L'invention sera mieux comprise à la lecture 20 de la description ci-après de son mode de réalisation, non limitatif, représenté sur les dessins annexés dans lesquels:

la figure 1 est une vue en perspective d'une planche de surf selon l'invention,

25 la figure 2 est une vue de dessus de la planche de surf ;

la figure 3 est une vue arrière de la planche de surf ;

la figure 4 est une vue de dessous de la 30 planche de surf ;

la figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne 5-5 de la figure 4 ; et

la figure 6 est une vue en perspective illustrant le fonctionnement de la planche de surf.

On se reporte aux figures 1 à 5. Une planche de surf comprend un corps 10 incluant une partie avant 11

de contact avec les mains de l'utilisateur, une partie arrière 12 de contact avec les jambes de l'utilisateur et une partie centrale 13 de contact avec le corps de arrière 12 présente l'utilisateur. La partie échancrures 20 définies chacune par deux prolongements arrière 21 du corps 10 (figure 2) et qui présentent de préférence une surface chanfreinée 22 de contact avec les jambes de l'utilisateur (figure 6). La partie arrière 12 présente également un prolongement central arrière 30 qui 10 est prévu et formé entre les échancrures 20, de manière à donner aux échancrures 20 et au prolongement central 30 une configuration ondulée. Les prolongements arrière 21 peuvent venir en contact avec les jambes de l'utilisateur retenir de façon stable les jambes de manière à empêcher les jambes de 15 échancrures 20, quitter la partie arrière 12 de la planche prolongement central 30 comprend une le structure courbe convexe qui s'engage entre les jambes de l'utilisateur. Le corps 10 présente 20 inférieure 14 qui comporte deux évidements 15 formés dans la partie arrière (figures 3 à 5) et en communication de manière à obtenir une avec les échancrures 20, structure élastique venant en contact élastique avec les jambes de l'utilisateur.

La surface supérieure du corps 10 comporte une structure antidérapante 40 constituée par une pluralité de nervures 43 s'étendant latéralement et dont une partie 42 est prévue dans la partie centrale 13 du corps 10, pour venir en contact avec la poitrine de l'utilisateur, 30 et dont une partie 41 est prévue dans la partie arrière 12 du corps 10 pour venir en contact avec le ventre de l'utilisateur (figure 6). Deux autres structures antidérapantes 50 sont prévues vers les côtés de la partie avant du corps 10 pour venir en contact avec les mains de 35 l'utilisateur.

25

Il faut noter que les jambes de l'utilisateur peuvent s'engager de façon stable dans les échancrures 20, en contact avec les surfaces chanfreinées 22 et les prolongements arrière 21, de sorte que les jambes ne 5 glissent pas par rapport au corps 10 et de sorte que la planche peut être facilement manoeuvrée et commandée par l'utilisateur. L'engagement du prolongement central arrière 30 entre les jambes facilite encore la manoeuvre de la planche. La présence des structures antidérapantes 40, 50 empêche en outre l'utilisateur de glisser par rapport à la planche et améliore encore la manoeuvrabilité de la planche.

Il est entendu que des modifications de détail peuvent être apportées dans la forme et la construction 5 du dispositif suivant l'invention, dans sortir du cadre de celle-ci.

#### REVENDICATIONS

- 1.- Planche de surf comprenant un corps (10) incluant une partie avant (11), une partie centrale (13) et une partie arrière (12), caractérisée en ce que la partie arrière (12) présente au moins deux échancrures (20) de contact avec les jambes d'un utilisateur.
- 2.- Planche de surf selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie arrière (12) présente deux prolongements arrière (21) avec des surfaces 10 chanfreinées (22) pour définir les échancrures (20).
  - 3.- Planche de surf selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la partie arrière (12) présente un prolongement central arrière (30) prévu entre les échancrures (20).
- 4.- Planche de surf selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisée en ce que le corps (10) présente une surface supérieure ayant une structure antidérapante (40) pour contact avec l'utilisateur.
- 5.- Planche de surf selon la revendication 4,
  20 caractérisée en ce que la structure antidérapante (40)
  comprend une première partie (42) formée dans la partie
  centrale (30) pour un contact avec la poitrine d'un
  utilisateur, et une deuxième partie (41) formée dans la
  partie arrière (12) pour un contact avec le ventre d'un
  25 utilisateur.
- 6.- Planche de surf selon la revendication 4 ou 5, caractérisée en ce que la structure antidérapante (40) comprend une partie (50) qui est formée dans la partie avant (11) du corps (10) pour un contact avec les 30 mains d'un utilisateur.
- 7.- Planche de surf selon d'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le corps (10) présente une surface inférieure comportant deux évidements (15) formés dans la partie arrière (12), qui sont respectivement en regard des deux échancrures (20).

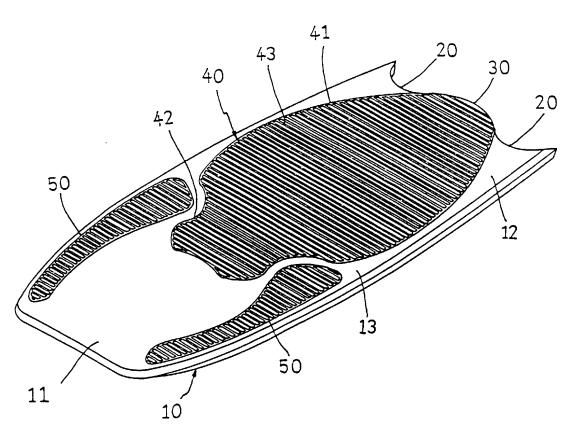
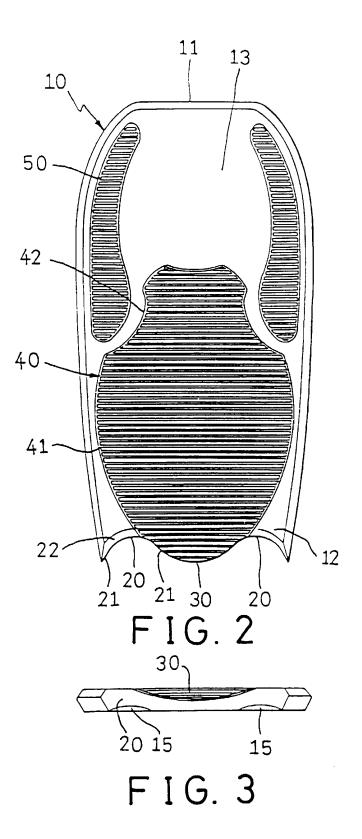


FIG. 1



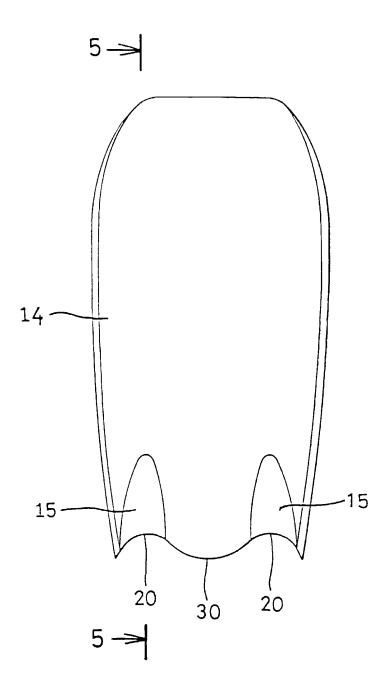


FIG. 4

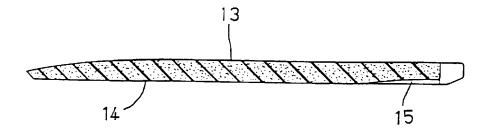


FIG. 5

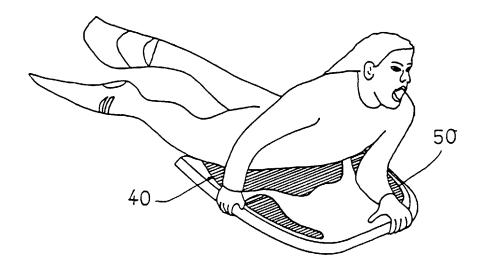


FIG. 6

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

### INSTITUT NATIONAL

# de la

#### PROPRIETE INDUSTRIELLE

1

# RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche N° d'enregistrement national

FA 558117 FR 9804953

itegorie	Citation du document avec indication, en cas	de besoin,	de la demande examinée	
llegone	des parties pertinentes			
	US 5 318 467 A (MC INTYRE)	7 juin 1994	1-3	
	* colonne 3, ligne 5 - col	onne 4, ligne	4-6	n
	17; figures 1-6 *			
Y	US 5 273 470 A (SNEDDON ET	AL)	4-6	
	28 décembre 1993	na 20. figuros		
	* colonne 6, ligne 1 - lig	ne 39; Tigures		
	1,2 *			
A	EP 0 119 747 A (ADVENTURE	PLASTICS	7	
	PTY,LTD) 26 septembre 1984			
	* page 3, ligne 13 - ligne	31; figures 1-3		
	*			
	1			
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
				B63B
				D03D
	Date	e d'achèvement de la recherche		Examinateur
		15 décembre 1998	B DE	SENA, A
	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou princ	ipe à la base de	l'invention
Y · F	articulièrement pertinent à lui seul	E : document de b	revet bénéficiant	d'une date antérieure
Y : pa	articulièrement pertinent en combinaison avecun	à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de depôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons		
A : p	utre document de la même catégorie ertinent à l'encontre d'au moins une revendication			
'n	ı arrière-plan technologique général			curnent correspondant